

VOTATION CANTONALE

18 mai 2014



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

A votre service

Votre enveloppe grise doit contenir :

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote bleue au format C5
- 1 bulletin de vote
- 1 brochure explicative pour les objets fédéraux
- 1 brochure explicative pour les objets cantonaux

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

tél. 022 546 52 00
du lundi 28 avril 2014
jusqu'au vendredi 16 mai 2014
de 9h à 17h

le samedi 17 mai 2014
de 9h à 12h

le dimanche 18 mai 2014
de 10h à 12h

Vous pouvez consulter le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse :

<http://www.ge.ch/votations>

objet 1

page 5

Acceptez-vous l'initiative populaire 146 «Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois!»? (*nouveau scrutin suite à l'invalidation de la votation populaire du 3 mars 2013*)

objet 2

page 15

Acceptez-vous la loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier (11115), du 29 août 2013?

- Recommandation de vote du Grand Conseil
- Prises de position
- Explications du vote par Internet
- Adresses des locaux de vote
- Heures du scrutin

dès la page 27

objet 1

**Acceptez-vous l'initiative populaire 146
«Stop aux hausses des tarifs
des Transports publics genevois!» ?
*(nouveau scrutin suite à l'invalidation
de la votation populaire du 3 mars 2013)***

- Synthèse brève et neutre p. 6
- Texte de l'initiative p. 7
- Commentaire du comité d'initiative p. 10
- Commentaire des autorités p. 11

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

Le corps électoral est invité à se prononcer à nouveau sur l'initiative 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois! » à la suite de l'annulation du scrutin du 3 mars 2013 par la Chambre administrative de la Cour de justice (confirmée ensuite par le Tribunal fédéral).

Les TPG, les CFF et les Mouettes genevoises sont regroupés, avec d'autres entreprises régionales, au sein de la communauté tarifaire Unireso, qui permet de se déplacer avec un seul titre de transport sur l'ensemble des réseaux de Genève et de son agglomération. Ces entreprises élaborent conjointement les tarifs des transports publics, dans le respect des règles de tarification en vigueur au niveau suisse. Ces tarifs sont ensuite proposés au Conseil d'Etat qui les approuve par voie d'arrêté. Les tarifs actuellement appliqués par les TPG sont entrés en vigueur le 12 décembre 2011.

L'initiative populaire 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois! » vise principalement à :

- supprimer la compétence du Conseil d'Etat s'agissant de l'approbation des tarifs des TPG pour la confier au Grand Conseil, en inscrivant ces tarifs dans la loi sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975 (LTPG), ceux-ci pouvant dès lors faire l'objet d'un référendum facultatif;
- établir notamment un billet Tout Genève, valable 1 heure, à 2 F pour les seniors AVS/AI et les juniors (6 à 18 ans), respectivement à 3 F pour les adultes; un abonnement annuel Tout Genève à 400 F pour les seniors AVS/AI et les juniors (6 à 18 ans), respectivement à 500 F pour les adultes;
- modifier la catégorie « junior » pour l'acquisition d'un abonnement (actuellement valable jusqu'à 25 ans) et d'un billet (valable de 6 à 16 ans), pour la ramener à 18 ans;
- proposer, entre autres modifications supplémentaires, une catégorie unique de carte journalière Tout Genève (actuellement 2 catégories, dont une carte valable dès 9 h, à tarif réduit).

TEXTE DE L'INITIATIVE

Initiative populaire « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois ! » (IN 146)

Les soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application de l'article 65B de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative législative portant sur la modification de la loi sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975, ayant la teneur suivante :

Projet de loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (H 1 55)

Art. unique

La loi sur les Transports publics genevois, du 21 novembre 1975, est modifiée comme suit :

Art. 36, al. 3 (nouveau)

Tarifs des TPG

³Le Grand Conseil fixe les tarifs de transport applicables aux Transports publics genevois, à l'exclusion des tarifs 1^{re} classe, pour l'ensemble de son réseau, sur proposition de leur conseil d'administration. Les propositions de tarifs sont transmises au Conseil d'Etat pour qu'il se détermine et soumette les tarifs proposés au Grand Conseil sous

forme d'un projet de loi, à l'exclusion des tarifs 1^{re} classe. Ces tarifs sont les suivants :

Saut de puce 15 minutes 1/1	2,00 F
Saut de puce 15 minutes 1/2	1,80 F
Billet Tout Genève 1 heure 1/1	3,00 F
Billet Tout Genève 1 heure 1/2	2,20 F
Billet Tout Genève 1 heure junior (6 à 18 ans)	2,00 F
Billet Tout Genève 1 heure senior AVS/AI	2,00 F
Carte journalière Tout Genève 1 heure 1/1	10,00 F
Carte journalière Tout Genève 1 heure 1/2	7,30 F
Abonnement hebdo Tout Genève adulte	35 F
Abonnement hebdo Tout Genève junior (6 à 18 ans)	23 F
Abonnement hebdo Tout Genève senior AVS/AI	23 F
Abonnement hebdo Tout Genève transmission	50 F
Abonnement mensuel Tout Genève adulte	70 F
Abonnement mensuel Tout Genève junior (6 à 18 ans)	45 F
Abonnement mensuel Tout Genève senior AVS/AI	45 F
Abonnement mensuel Tout Genève transmission	100 F
Abonnement annuel Tout Genève adulte	500 F
Abonnement annuel Tout Genève adulte paiement échelonné en un ou quatre acomptes	510 F
Abonnement annuel Tout Genève junior (6 à 18 ans)	400 F
Abonnement annuel Tout Genève junior (6 à 18 ans) paiement échelonné en un ou quatre acomptes	410 F
Abonnement annuel Tout Genève senior AVS/AI	400 F
Abonnement annuel Tout Genève senior AVS/AI paiement échelonné en un ou quatre acomptes	410 F
Abonnement annuel Tout Genève transmission	900 F

Art. 36, al. 4 (nouveau)

Modification des tarifs

⁴ Toute modification des tarifs de transports ou tout nouveau type de tarifs des Transports publics genevois doivent être adoptés par le Grand Conseil et fixés à l’alinéa 3.

Art. 37, lettre a (abrogée)

Art. 42 Entrée en vigueur

Les modifications de la loi sur les Transports publics genevois entrent en vigueur dans les deux mois qui suivent le lendemain de la votation populaire.

COMMENTAIRE DU COMITÉ D'INITIATIVE

Acceptez-vous l'initiative populaire 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois! »? (*Nouveau scrutin suite à l'invalidation de la votation populaire du 3 mars 2013*)

L'AVIVO, c'est:
**L'ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE DE TOUS
LES RETRAITÉS ET FUTURS RETRAITÉS**

**« STOP AUX HAUSSES DES TARIFS
DES TRANSPORTS PUBLICS! »**

**56% des citoyennes et citoyens genevois
ont déjà dit OUI à l'initiative de l'AVIVO**

L'AVIVO, association à but idéal, a déposé le 1^{er} octobre 2010 son initiative populaire pour une baisse des tarifs des Transports Publics Genevois (TPG) et l'annulation des hausses décidées par le Conseil d'Etat.

L'AVIVO exigeait que les tarifs des TPG soient fixés dans la loi afin de permettre au peuple, le cas échéant, de se prononcer sur leurs montants. Actuellement, c'est le Conseil d'Etat, **seul**, qui décide du montant des tarifs. Cela empêche la population d'exercer son droit de référendum.

UN PREMIER SUCCÈS

Le 3 mars 2013, 56% des citoyennes et citoyens genevois ont voté OUI à l'initiative de l'AVIVO: « STOP aux hausses des tarifs des transports publics! ».

Ils ont eu bien raison!

Hélas, suite à un recours, cette votation a été annulée suite à des erreurs de publication.

IL FAUT, À NOUVEAU, VOTER OUI!

Le 18 mai prochain, l'initiative de l'AVIVO sera une nouvelle fois soumise en votation populaire.

Celles et ceux qui sont contre les hausses des tarifs des Transports Publics Genevois voteront, une nouvelle fois, OUI à l'initiative de l'AVIVO.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

Acceptez-vous l'initiative populaire 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois! »? (*Nouveau scrutin suite à l'invalidation de la votation populaire du 3 mars 2013*)

En fixant les tarifs des TPG dans la loi, l'initiative supprime le principe du billet ou de l'abonnement unique, valable non seulement pour les TPG, mais également pour les CFF et les Mouettes genevoises. Cela a pour conséquence principale la fin des avantages offerts par la communauté tarifaire Unireso. Ainsi, les voyageurs qui se rendent par exemple aujourd'hui des Pâquis à Vérenaz, de Saint-Jean à Versoix ou de Satigny à Plainpalais, en empruntant à la fois les TPG, les CFF ou les Mouettes genevoises avec un seul titre de transport, devraient à l'avenir en acquérir plusieurs à des tarifs différents, renchérissant ainsi le prix de tels trajets.

De plus, les jeunes adultes, et les familles qui subviennent souvent à leurs besoins, seraient défavorisés. En effet, si aujourd'hui les jeunes entre 18 et 25 ans bénéficient du tarif « junior », en cas d'acceptation de l'initiative, ils seraient tenus d'acquérir leur abonnement TPG au tarif plein. Cette catégorie d'âge, très sensible aux variations des prix et qui représente aujourd'hui 30% de la clientèle des TPG pour ce qui est de la vente d'abonnements, serait durement et injustement pénalisée.

Les abonnements demi-tarif des CFF ne seraient plus valables sur le réseau TPG, puisque l'initiative vise à inscrire dans la loi des tarifs en fonction de catégories d'âges différentes de celles en vigueur aujourd'hui dans le reste du pays. Le principe « un voyage en transports publics - 1 ticket unique » s'est développé avec succès dans la grande majorité

des agglomérations de Suisse. Prévoir, comme le propose l'initiative, un système genevois isolant les tarifs TPG va à l'encontre des principes fixés par l'Union des transports publics suisses et approuvés par l'Office fédéral des transports. Dès lors, les usagers perdraient les avantages procurés par les titres combinés (parcours CFF ou transfrontalier, en car ou en train, avec le réseau genevois inclus) et les détenteurs d'un abonnement demi-tarif ne pourraient plus voyager à tarif réduit sur le réseau TPG pour les billets et les cartes journalières.

Quant aux seniors, dont les tarifs baisseraient, ils bénéficient d'ores et déjà de conditions d'abonnement parmi les plus avantageuses de Suisse. De plus, les quelque 25'000 ayants droit actuels aux prestations complémentaires AVS/AI, y compris leurs enfants, peuvent déjà acquérir un abonnement annuel au prix de 66 F. En outre, dans le forfait des bénéficiaires de l'aide sociale, un montant est destiné à la couverture d'un abonnement Unireso.

L'ensemble des modifications tarifaires proposées engendrerait une perte de recettes estimée, à l'appui d'évaluations récentes, entre 15 et 20 millions de francs par an, à charge de l'Etat. Dès lors, ce manque à gagner pourrait entraîner la suppression de certaines prestations. 20 millions équivalent par exemple à la contribution de l'Etat aux charges des lignes TPG 3 (Crêts-de-Champel – Gardiol), 7 (Hôpital – Tours Lignon) et 23 (Aéroport – ZIPLO).

Les transports publics deviendraient donc paradoxalement moins attractifs, en incitant moins les jeunes de 18 à 25 ans à utiliser trams, bus, bateaux et trains, en raison de tarifs plus élevés, et au vu de la possible suppression de certaines prestations pour compenser les pertes financières qui en résulteraient. Or, l'objectif visé par l'initiative est une augmentation de la part modale des transports publics.

L'Etat devrait augmenter d'autant sa subvention à l'entreprise, pour éviter notamment que les TPG soient contraints de supprimer des prestations. Au final, c'est le contribuable qui devrait donc supporter cette charge financière supplémentaire.

Le développement des réseaux de transports publics s'en trouverait alors freiné. Au vu des restrictions budgétaires actuelles, l'Etat ne pourrait

probablement pas à la fois assumer les pertes de recettes induites par l'application de l'initiative et en plus investir pour des prestations supplémentaires.

Or, l'atout principal pour augmenter la fréquentation des transports publics est la mise à disposition d'une offre dense et interconnectée, alors que le prix n'est qu'un des éléments de l'attractivité globale de ceux-ci.

Il en va de même pour la facilité d'acquisition du titre de transport, rendue possible par le regroupement tarifaire des entreprises de transport, qui offre la possibilité de voyager avec un seul billet Unireso, combinant le tram, le bus, les bateaux des Mouettes genevoises, le train et les cars régionaux. L'arrivée prochaine de la liaison ferroviaire CEVA va encore renforcer l'intérêt pour les voyageurs de disposer d'un titre de transport unique multimodal pour Genève et son agglomération.

C'est donc bien la possibilité de voyager sur le territoire cantonal et au-delà avec un seul titre de transport qui caractérise principalement le succès rencontré actuellement. L'acceptation de l'initiative remettrait sérieusement en cause ce système qui porte ses fruits depuis plus de 13 ans à Genève.

Point de vue d'une minorité du Grand Conseil

Tout en reconnaissant l'importance de conserver le système de titres de transport uniques Unireso, une minorité du Grand Conseil aurait souhaité rédiger un contre-projet prévoyant une baisse de prix et des facilités tarifaires pour certaines catégories de personnes. L'Etat aurait alors été tenu d'indemniser les entreprises de transport pour les pertes de recettes supplémentaires engendrées par ces mesures. Le Grand Conseil a cependant renoncé par 61 non, 23 oui et 4 abstentions à opposer un contre-projet à cette initiative.

Point de vue du Conseil d'Etat

Les objectifs poursuivis par l'initiative peuvent paraître louables, mais les mesures qu'elle propose pénalisent en réalité directement les jeunes adultes, les détenteurs d'abonnements demi-tarif, ainsi que tous les voyageurs qui se déplacent dans le canton et au-delà en utilisant les services de plusieurs entreprises de transports publics. De plus, aujourd'hui

déjà, en approuvant le contrat de prestations qui lie l'Etat aux TPG, le Grand Conseil peut réguler la politique tarifaire des TPG, un moyen qu'il a du reste utilisé récemment pour repousser une augmentation des prix.

Le Grand Conseil lors de sa séance du 13 septembre 2012 a refusé l'initiative 146 par 75 non contre 0 oui et 13 abstentions.

Voilà les raisons pour lesquelles le Grand Conseil et le Conseil d'Etat invitent les citoyennes et les citoyens à voter NON le 18 mai 2014.

objet 2

Acceptez-vous la loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier (11115), du 29 août 2013 ?

- Synthèse brève et neutre p. 16
- Texte de la loi p. 17
- Commentaire des autorités p. 20
- Commentaire du comité référendaire p. 24

SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

La loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3129406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier vise la création de 831 places de parc destinées aux pendulaires. Ce crédit couvre 46,7% de l'investissement, le reste étant à la charge des collectivités françaises, qui assumeront également les coûts d'entretien et de fonctionnement. Ces P+R situés en France, à proximité de la frontière, seront reliés aux réseaux de transports publics transfrontaliers et visent à réduire le trafic routier pendulaire dans le canton.

Ces P+R seront créés dès 2015 à :

- Veigy (route de Thonon);
- Annemasse Agglo (Chasseurs et Jean-Monnet);
- Saint-Julien-en-Genevois (gare);
- Valleiry (gare).

Les citoyens genevois sont appelés à se prononcer sur cette loi adoptée le 29 août 2013 par le Grand Conseil, dès lors qu'elle a fait l'objet d'un référendum.



TEXTE DE LA LOI

Loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier (11115), du 29 août 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996, et la loi ratifiant l'extension au canton de Genève dudit accord, du 22 avril 2004;

vu la loi relative aux organismes de coopération transfrontalière, du 14 novembre 2008;

vu la convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois », en vue d'en assurer la gouvernance, du 1^{er} décembre 2011;

vu la loi approuvant la création du Groupement local de coopération transfrontalière « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois », du 1^{er} décembre 2011;

vu la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, du 27 janvier 2011,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit maximum de 3 129 406 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier.

² Il se décompose comme suit :

<i>Mesure</i>	<i>Maîtrise d'ouvrage</i>	<i>Coût total</i>	<i>Crédit</i>
P+R Veigy	Commune de Veigy	1 389 485 F	694 742 F
P+R Chasseurs	Annemasse Agglo	2 405 824 F	1 202 911 F
P+R Jean-Monnet	Annemasse Agglo	1 950 931 F	975 503 F
P+R gare de St-Julien	Communauté de Communes du Genevois	187 500 F	93 750 F
P+R gare de Valleiry	Commune de Valleiry	775 000 F	162 500 F
Total		6 708 740 F	3 129 406 F

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit de 3 129 406 F est comptabilisé par tranches annuelles de 2013 à 2015 sous la politique publique « O – Autorité et gouvernance » (rubrique 08.01.11.10-56.10.00.00).

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subventions d'investissement accordées et attendues

¹ Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit au titre d'indemnité d'investissement s'élèvent à 3 129 406 F.

² Les subventions d'investissement attendues dans le cadre de ce crédit au titre d'indemnité d'investissement s'élèvent à 0 F.

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé

par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 6 But

¹ Cet investissement doit permettre l'amélioration des infrastructures de transport qui concourent à la qualité de vie sur le territoire du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

² Il s'inscrit dans le cadre prévu par la Confédération qui invite les bénéficiaires des subventions fédérales du fonds d'infrastructure à compléter les financements fédéraux par des financements d'agglomération.

Art. 7 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2015.

Art. 8 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 9

Avec la loi de bouclage, mais au plus tard à fin 2017, le Conseil d'Etat fournit un rapport détaillé au Grand Conseil sur l'utilisation effective de ces P+R et ses conséquences sur les transports publics genevois.

Art. 10 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, et au règlement sur les investissements, du 22 novembre 2006.

COMMENTAIRE DES AUTORITÉS

Acceptez-vous la loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier (11115), du 29 août 2013 ?

Chaque jour, 110'000 personnes viennent à Genève pour y travailler. Elles résident principalement dans le canton de Vaud et en France voisine. Parmi les pendulaires résidant en France, environ un cinquième est de nationalité suisse. L'un des objectifs majeurs de la politique d'agglomération de notre canton, soutenue par la Confédération, est de permettre à ce trafic pendulaire d'utiliser les transports publics plutôt que la route. C'est dans ce contexte que la politique d'agglomération permet la construction des lignes de tram jusqu'à Meyrin et au CERN (TCMC) et jusqu'à Bernex (TCOB), avec un financement assuré à 40% par la Confédération, ainsi que celle de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) pour laquelle la Confédération finance le 55%. Le CEVA constitue bien sûr l'axe principal de cette stratégie, puisqu'il sera au cœur d'un réseau express régional (RER) desservant Genève, le canton de Vaud et la France voisine. Ce RER, comme il en existe déjà à Zurich ou à Berne, sera déterminant pour améliorer la mobilité en transports publics, diminuer les bouchons et soulager les quartiers ou villages traversés par des axes routiers importants.

Dans sa politique d'agglomération, le canton de Genève s'autorise aussi à participer au financement d'infrastructures sur territoire français, lorsqu'elles sont profitables à l'ensemble de la région du Grand Genève. La construction de parkings d'échange (P+R) à proximité des axes de transports publics fait naturellement partie de cette politique. C'est

ainsi que les cinq P+R prévus par cette loi devront permettre à des pendulaires qui aujourd'hui utilisent leur véhicule privé pour rejoindre leur travail d'opter à l'avenir pour les transports publics et le réseau express régional. Ces P+R visent donc prioritairement à soulager les infrastructures routières du canton et à réduire les nuisances liées au trafic routier pendulaire.

Dans ses délibérations, le Grand Conseil a été particulièrement sensible aux arguments liés à l'efficacité de la solution proposée, à son coût avantageux et à son intérêt en matière de préservation du sol.

Solution avantageuse

Le choix de construire ces P+R sur territoire français présente un avantage considérable en matière de coût: le prix moyen de ces places sera de quelque 8'000 F, dont moins de 3'800 F à la charge du canton de Genève. A titre de comparaison, les prix des P+R sur territoire genevois oscillent entre 5'000 et 10'000 F la place pour une construction en surface (Bernex, Tuileries), et entre 40'000 et 60'000 F pour des constructions en souterrain (Sécheron, Genève Plage).

Le coût global prévu de la construction des cinq parkings est de 6'708'740 F, dont moins de la moitié, soit 3'129'406 F (46,7%) à la charge du canton de Genève.

Préservation du sol

Les parkings sont des constructions gourmandes en surfaces foncières. Dans le canton de Genève, ces surfaces étant particulièrement rares, il faudrait pour construire des parkings déclasser de la zone agricole ou renoncer à construire des logements ou des surfaces commerciales au profit de parkings. La construction de ces P+R sur territoire français s'avère donc pertinente du point de vue de l'aménagement du territoire.

Solution efficace

Les cinq P+R seront construits sur des sites en France voisine, à proximité immédiate des axes de transports publics, afin d'avoir le meilleur impact possible en termes de transfert modal et ainsi réduire les nuisances dues au trafic routier dans le canton. Les P+R doivent en effet, selon la stratégie cantonale en matière de mobilité, se trouver en bordure de l'agglomération urbaine, au-delà des frontières du canton et à proximité immédiate des grands axes routiers pour desservir un bassin d'usagers

le plus large possible.

Les cinq P+R concernés par la loi sont les suivants :

- Veigy – 114 places :

Ce P+R sera desservi par la ligne G des TPG et la ligne de bus transfrontalière T71 du département de Haute-Savoie. Situé à la frontière sur la route de Thonon, il desservira le bassin du Chablais. Un parking provisoire situé au même endroit est déjà aujourd'hui saturé.

- Annemasse Agglo (Chasseurs – 250 places / Jean-Monnet – 250 places) :

Ces deux P+R seront connectés aux deux terminus du bus à haut niveau de service qui, avec une fréquence de 9 minutes, reliera la gare d'Annemasse et le CEVA en moins de 10 minutes. Ils seront desservis par les routes départementales de Bonneville, de Taninges et de Thonon.

- Saint-Julien-en-Genevois – 150 places :

Le P+R à la gare de Saint-Julien sera connecté à la ligne D qui offre une desserte directe vers la zone industrielle de Plan-les-Ouates et le centre-ville, ainsi que vers d'autres destinations via le réseau de tram. Il fera aussi le lien avec le futur RER et la ligne de bus transfrontalière T72 du département de Haute-Savoie.

- Valleiry – 67 places :

En lien avec le futur RER et la ligne D, le P+R de Valleiry s'intégrera dans un projet d'aménagement d'une plateforme multimodale au niveau de la gare pour réduire le trafic automobile.

Point de vue d'une minorité du Grand Conseil

Sans remettre en cause l'impact positif de la mise en place de ces P+R sur la circulation, une minorité du Grand Conseil ne souhaite pas financer ces projets d'infrastructures de l'autre côté de la frontière. Elle estime que ces projets doivent être financés entièrement par les autorités françaises et s'oppose à ce que le canton de Genève investisse sur territoire français.

Point de vue du Conseil d'Etat

Ces P+R situés sur territoire français profitent directement et principalement au canton de Genève, puisqu'ils permettent une meilleure gestion des déplacements pendulaires. Ces ouvrages participent à la mise en œuvre de la politique de stationnement des P+R menée par le canton. Celle-ci vise à implanter les P+R en amont de l'agglomération urbaine, afin de diminuer le flux de véhicules qui traversent le canton en proposant un accès pratique aux transports publics, et ainsi limiter les impacts liés au bruit et à la pollution de l'air. Par ailleurs, la construction de ces P+R sur territoire français évite de devoir le faire sur sol suisse, permettant ainsi d'économiser le terrain genevois et de réaliser ces ouvrages à moindre coût.

La loi 11115 a été adoptée par le Grand Conseil lors de sa séance du 29 août 2013 par 71 oui contre 11 non et 0 abstention.

Voilà les raisons pour lesquelles le Grand Conseil et le Conseil d'Etat invitent les citoyennes et les citoyens à voter OUI le 18 mai 2014.

COMMENTAIRE DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

Acceptez-vous la loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier (11115), du 29 août 2013 ?

Ne soyons pas les dindons de la farce: **NON au versement de nos impôts à la France!**

NON aux parkings construits en France et payés avec les impôts des Genevois (3,129 millions) !

NON à la convention franco-genevoise qui prévoit de donner 240 millions de francs gracieusement à la France sur les 10 prochaines années, en plus de la rétrocession versée sur l'impôt à la source, qui iront dans les caisses des mairies et des conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie !

Les Genevois sacrifiés!

NON à davantage de sacrifices pour les Genevois qui n'arrivent plus à payer pour construire ou/et rénover suffisamment de crèches, écoles, EMS, ou/ et l'Hôtel de police, le bâtiment des archives, ainsi que le développement de notre réseau routier et des transports publics. Pour les Genevois, les caisses sont vides!

NON à l'enrichissement de la France, au détriment des subventions pour le sport et la culture.

NON aux flambeurs qui versent de l'argent à un Etat étranger alors que la pauvreté se développe de plus en plus dans notre population.

NON au financement de constructions publiques en France avec nos impôts!

NON à un Grand Genève à sens unique où seuls les Genevois paient!

Une majorité du Grand Conseil a approuvé une dépense de 3'129'406 francs à la France pour financer les parkings destinés aux frontaliers.

Il faut dire non à ceux qui augmentent continuellement la dette déjà colossale de l'Etat de Genève!

Une longue série de « cadeaux » sera offerte aux frontaliers

Nous dénonçons la légèreté de certains élus qui, sans scrupule avec l'argent des contribuables genevois, souhaitent construire des infrastructures publiques en France. Aujourd'hui, il s'agit de parkings, demain nous devons participer au financement de leurs écoles, de leurs crèches, de leurs piscines, de leurs terrains de sport, de leurs somptueuses mairies, puisque le Conseil d'Etat a promis plus de 240 millions de francs, par le biais d'une convention sans aucune contrepartie et obligation.

Les 3,129 millions sont la première tranche de cette somme de 240 millions de francs. Ces montants n'ont rien à voir avec la rétrocession de l'impôt à la source (plus de 200 millions par an) reversé à l'Etat français.

Ecoles, crèches, EMS sacrifiés à Genève

Nous vous rappelons que cette rétrocession sur l'impôt à la source est déjà prévue pour financer ce genre d'infrastructures. Nous trouvons scandaleux que les Genevois doivent encore davantage financer les équipements publics français alors que nous ne disposons plus de suffisamment d'argent pour réaliser des projets devenus prioritaires pour notre canton, tels que les écoles, les crèches, les EMS, les prisons, le réseau de transports publics sur le canton, un bâtiment pour les archives, la deuxième étape de l'hôtel de police et bien d'autres projets essentiels.

Nous trouvons ces dépenses pour la France scandaleuses alors que les Genevois n'ont plus les moyens de construire ou de rénover des infrastructures essentielles pour notre canton. La décrépitude du Cycle d'orientation du Renard en est le parfait exemple.

31,5 milliards en 2012 pour l'Armée française

Alors même que nos voisins français ont dépensé 31,5 milliards de francs en 2012 pour leur armée, il est incroyable que cette nation ne trouve pas 3 millions de francs. Le sacrifice de nos impôts est déjà largement suffisant pour nos propres besoins, sans devoir en payer davantage pour financer un pays étranger.

Jackpot pour la France

Les référendaires dénoncent cette politique dépensière, d'autant plus que nous construisons le CEVA qui va coûter plus de 2 milliards de francs, avec des frais d'exploitation colossaux, pour servir essentiellement les frontaliers.

Les dépenses pour le CEVA freinent les investissements destinés à Genève. Malgré cela, bon nombre de politiciens ont estimé, à tort, que vous n'aviez qu'à faire des sacrifices encore plus importants. Ils vous contraignent ainsi à perdre encore plus de pouvoir d'achat, ou augmenter la dette du canton qui est déjà astronomiquement haute. Après eux, le déluge!

Dans l'intérêt de Genève

Trop de Genevois se trouvent en difficultés ou sont tombés dans la précarité. Les dépenses de l'assistance publique explosent chaque année de plusieurs dizaines de millions. Nous demandons un minimum de responsabilité et de respect pour les nôtres.

Dans l'intérêt de Genève, nous contestons cette décision scandaleuse et vous demandons de vous opposer avec détermination à cette dépense inconsidérée qui va être suivie par des versements pour un montant global de 240 millions.

Pour toutes ces raisons, le comité référendaire appelle les citoyennes et les citoyens à voter NON le 18 mai prochain.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Recommandation de vote du Grand Conseil

Objet 1 Acceptez-vous l'initiative populaire 146 «Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois!» ? (<i>nouveau scrutin suite à l'invalidation de la votation populaire du 3 mars 2013</i>)	NON
Objet 2 Acceptez-vous la loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier (11115), du 29 août 2013 ?	OUI

Prises de position

- Pour les objets fédéraux p. 30
- Pour les objets cantonaux p. 32

PRISES DE

Recommandations des partis politiques,

OBJET 1 Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les **soins médicaux de base** ? (Contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille », qui a été retirée).

OBJET 2 Acceptez-vous l'initiative populaire « **Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants** » ?

VOTATION FÉDÉRALE OBJETS	1	2	3	4
PLR Les Libéraux – Radicaux Genève	OUI	OUI	NON	OUI
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)	OUI	OUI	NON	OUI
Les Socialistes	OUI	NON	OUI	NON
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	OUI	OUI	NON	OUI
UDC Genève	OUI	OUI	NON	OUI
Les Verts	OUI	NON	OUI	NON
Ensemble à Gauche solidaritéS • Parti du Travail • Indépendants de Gauche • Défense des Aînés, des Locataires du Logement et du Social (DAL) • La Gauche • Parti Communiste Genevois • Action de Citoyen-ne-s et de Travailleurs-euses En lutte (ACTE)	OUI	---	OUI	NON
Comité d'initiative pour les salaires minimums	---	---	OUI	---
Comité référendaire «Non aux milliards pour les avions de combat»	---	---	---	NON
Attac – Genève	---	---	OUI	NON
Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné.	---	---	OUI	---
CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale	OUI	NON	OUI	NON
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	---	---	NON	OUI
Économie responsable	OUI	OUI	NON	OUI
Fédération des Entreprises Romandes – Genève	---	---	NON	OUI
Femmes solidairesS	OUI	NON	OUI	NON
Genève dit oui au Gripen	---	---	---	OUI
Groupe des contribuables genevois	OUI	OUI	NON	OUI
GSsA – Groupe pour une Suisse sans armée	---	---	---	NON
Halte à la sous-enchère salariale !	---	---	OUI	---
Jeunes Libéraux-Radicaux	OUI	NON	NON	OUI
Jeunes PBD Genève	OUI	OUI	NON	OUI

POSITION

autres associations ou groupements



OBJET 3 Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) » ?

OBJET 4 Acceptez-vous la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen) ?

VOTATION FÉDÉRALE OBJETS	1	2	3	4
Jeunes UDC Genève	---	OUI	NON	OUI
La vraie frontière contre les bas salaires	---	---	OUI	---
Les socialistes : Pour les salarié-e-s, contre le dumping salarial.	OUI	NON	OUI	NON
Les Vert'Libéraux	OUI	---	NON	NON
M.C.G. Jeunesse	OUI	OUI	NON	OUI
Mouvement Populaire des familles (MPF)	OUI	---	OUI	NON
Non à la fin d'Unireso	OUI	OUI	NON	OUI
Non au Salaire minimum !	---	---	NON	---
Parti Communiste Genevois	OUI	---	OUI	NON
Parti du Travail	OUI	---	OUI	NON
Parti Pirate Genevois	OUI	NON	NON	NON
PBD Genève	OUI	OUI	NON	OUI
Protégeons nos valeurs, oui à la modernisation de nos forces aériennes	---	---	---	OUI
SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	OUI	NON	OUI	NON
solidarités	OUI	NON	OUI	NON
Syna Syndicat Interprofessionnel	OUI	NON	OUI	NON
U.D.F. Union démocratique fédérale.	OUI	---	NON	OUI
UDC Ville de Genève	OUI	OUI	NON	OUI
Unia	---	---	OUI	NON
USMG, Union des Sociétés Militaires - Genève	---	---	---	OUI
www.verts-ge.ch	OUI	NON	OUI	NON

PRISES DE

Recommandations des partis politiques,

OBJET 1 Acceptez-vous l'initiative populaire 146 « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois ! » ? (nouveau scrutin suite à l'invalidation de la votation populaire du 3 mars 2013).

VOTATION CANTONALE OBJETS	1	2
PLR Les Libéraux – Radicaux Genève	NON	OUI
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)	OUI	NON
Les Socialistes	NON	OUI
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	NON	OUI
UDC Genève	NON	NON
Les Verts	NON	OUI
Ensemble à Gauche solidaritéS • Parti du Travail • Indépendants de Gauche • Défense des Aînés, des Locataires du Logement et du Social (DAL) • La Gauche • Parti Communiste Genevois • Action de Citoyen-ne-s et de Travailleurs-euses En lutte (ACTE)	OUI	OUI
Comité d'initiative 146 : «STOP AUX HAUSSES DES TARIFS DES TPG !»	OUI	---
Comité référendaire «Non au versement de nos impôts à la France»	---	NON
actif-trafiC – OUI à des parkings-relais en périphérie	---	OUI
Association transports et environnement (ATE)	NON	OUI
AVIVO l'association de défense et de détente de tous les retraités et futurs retraités	OUI	---
Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné.	OUI	---
CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale	OUI	OUI
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	NON	OUI
Économie responsable	NON	OUI
Fédération des Entreprises Romandes – Genève	NON	OUI
Femmes solidaireS	OUI	OUI
Groupe de Liaison genevois des Associations de Jeunesse (GLAJ-GE)	NON	---
Groupement des contribuables genevois	OUI	NON

POSITION

autres associations ou groupements



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

OBJET 2 Acceptez-vous la loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 3 129 406 F pour les années 2013 à 2015 pour participer au financement de la construction, sur territoire français, de cinq parcs relais (P+R) d'intérêt transfrontalier (11115), du 29 août 2013 ?

VOTATION CANTONALE OBJETS	1	2
Jeunes Libéraux-Radicaux	NON	OUI
Jeunes PBD Genève	NON	OUI
Jeunes UDC Genève	NON	NON
Les socialistes : Pour les salarié-e-s, contre le dumping salarial.	NON	OUI
Les usagers des TPG sont pour la diminution des tarifs	OUI	---
Les Vert'Libéraux	NON	OUI
M.C.G. Jeunesse	OUI	NON
Mouvement Populaire des familles (MPF)	OUI	OUI
Non à la fin d'Unireso	NON	OUI
Oui aux P+R !	---	OUI
Parlement des Jeunes Genevois	NON	---
Parti Communiste Genevois	OUI	OUI
Parti du Travail	OUI	OUI
Parti Pirate Genevois	NON	OUI
PBD Genève	NON	NON
SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	OUI	OUI
solidarités	OUI	OUI
Syna Syndicat Interprofessionnel	OUI	OUI
U.D.F. Union démocratique fédérale.	---	NON
UDC Ville de Genève	NON	NON
Unia	OUI	OUI
www.verts-ge.ch	NON	OUI

Chancellerie d'Etat
Service des votations et élections

Tout changement d'adresse annoncé à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) après le 26 MARS 2014 est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui atteste de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte de vote équivaut à l'attestation de résidence officielle délivrée par l'OCPM pour 25 F.

CARTE DE VOTE

**A REMPLIR
ET SIGNER
OBLIGATOIREMENT
POUR VOTER
PAR
CORRESPONDANCE
OU
AU LOCAL DE VOTE**



5

Date de naissance complète

JOUR	MOIS	ANNÉE

Signature: _____

6

000001

18 MAI 2014
VOTATION POPULAIRE

50-01

PP 1211 Genève 2

**MONSIEUR
CYBER Citoyen**
Route Cyberadministration 1
1200 Genève 3

VOTE PAR INTERNET

1 <https://www.evote-ch.ch/ge>

2 Numéro de carte de vote : 2346-6298-1393-6986

3 Code de contrôle : HDAH 

4 Mot de passe : XXXXXXXXXX

Empreintes numériques du certificat (certificate fingerprint):
6F:38:54:14:05:84:FE:23:30:6D:54:8E:DA:34:79:00:07:C0:5A:FD
ou
D4:0B:A0:60:2F:1F:B5:FA:B6:16:06:7E:0C:18:AB:A7

**Pour être pris en considération,
votre vote par internet doit être effectué
avant 12h00, le samedi 17 mai 2014**

• Tous les chiffres et codes reproduits ici sont des exemples
• et diffèrent de votre carte personnelle.

- A) Saisissez dans la barre d'adresse de votre navigateur l'adresse du site de vote **https://www.evote-ch.ch/ge** **1**.
- B) Insérez votre numéro de carte de vote dans les champs vides de la page d'accueil **2**.
- C) Confirmez avoir pris connaissance des sanctions pénales pour fraude en cliquant sur **Oui**.
- D) Indiquez vos choix sur le bulletin de vote et cliquez sur **Continuer**.
- E) Vérifiez vos choix et assurez-vous que le code de contrôle qui apparaît en arrière-plan soit identique à celui qui figure sur votre carte de vote **3**. Si cela n'était pas le cas, interrompez la transaction et contactez le helpdesk au 0840 235 235.
- F) Grattez l'hologramme recouvrant le mot de passe **4** puis insérez ce dernier dans le site web. Complétez par votre date de naissance et sélectionnez votre commune d'origine dans la liste qui vous est proposée.
- G) Votez en cliquant sur **Voter** !

Adresses des locaux de vote

Locaux de vote

Ville de Genève

21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole primaire James-Fazy, entrée rue Bautre 10
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 86
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Rue du 31-Décembre 63
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Crespin 5 et rue Michel-Chauvet 24
21-08	Cluse-Roseraie	Boulevard de la Cluse 24
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue Gourgas 20
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Cropettes-Vidollet	Rue Baulacre 8
21-16	Vieusseux	Rue Jean-Etienne-Liotard 66
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 42

Communes

01	Aire-la-Ville	Hall d'entrée de la nouvelle école
02	Anières	Salle communale
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin
05	Bardonnex	Ecole de Compesières
06	Bellevue	Chemin de la Menuiserie 43
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7
10	Céligny	Salle communale
11	Chancy	Route de Valleiry 4
12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149
12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale

Locaux de vote

15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Salle communale
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Nouveau groupe scolaire
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine
22	Genthod	Centre communal, Chemin de la Pralay 4
23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire)
24	Gy	Salle GYVI
25	Hermance	Salle communale
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Mairie
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de Gy 19
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossons 7
32	Perly-Certoux	Mairie (ancienne salle communale)
33	Plan-les-Ouates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Chemin de la Fontaine 77
35	Presinge	Mairie
36	Puplinge	Salle communale
37	Russin	Mairie
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Chemin du Bois-des-Arts 56
41	Troinex	Ecole primaire
42	Vandœuvres	Salle communale
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtelaine	Avenue de Châtelaine 84
43-03	Aïre-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208

Heures du scrutin

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

Où et quand voter ?

Vote par Internet

Les électeurs et électrices des communes d'Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Coligny, Confignon, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Vandœuvres peuvent voter par Internet.

Le vote en ligne est également ouvert à tous les Suisses de l'étranger (pour plus d'informations voir la page 35 de la brochure).

L'urne électronique est ouverte du 21 avril 2014 à midi heure suisse au samedi 17 mai 2014 à midi heure suisse.

Vote par correspondance

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure.

Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 17 mai 2014 à 12 h.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard **le jeudi 15 mai 2014.**

Attention à l'heure de levée du courrier.

Dans votre commune

Le scrutin est ouvert le dimanche 18 mai 2014 de 10 h à 12 h.

Veillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel électoral complet.

L'adresse de votre local de vote figure en pages 38 et 39.